



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 NOVEMBRE 2019
COMPTE-RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 31 octobre 2019

Le 7 novembre deux mil dix-neuf, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes Mylène BORDE, Véronique BOUHOURS, Muriel OUDIN, M. Stéphane BEGEY, Jean-Luc BRUNEAU, Jean-Pierre GASCHET, Jacky JOUANNEAU, Christian MICHENEAU, Marc QUID'BEUF, Fabrice TERCINET.

Absents excusés : Mme Martine RENARD donne pouvoir à M Véronique BOUHOURS, M. Christian GARET donne pouvoir à M Jean-Pierre GASCHET, M. Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à M Jean-Luc BRUNEAU.

Monsieur Christian MICHENEAU a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Prochain Conseil Municipal :

- Jeudi 5 décembre 2019 à 20 h 15

Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2019

Monsieur Jean-Pierre Gaschet demande la publication du compte-rendu du conseil municipal après l'approbation du procès-verbal. Il est rappelé que les textes imposent la publication du compte-rendu du conseil municipal dans un délai de 8 jours suivant la date de la séance. Par conséquent, il est impossible d'attendre l'approbation du procès-verbal. Si à l'approbation d'un procès-verbal des remarques sont émises, elles seront notifiées sur le compte-rendu de la séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 3 octobre 2019.

Décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
15/10/2019	INTERMARCHE	Engagement Catering concert Gospel	100,00 €
28/10/2019	IMPRIMERIE NATIONALE	Engagement attestation d'accueil	46,20 €
29/10/2019	MSH	Engagement changement vitre par plaques aluminium dans le couloir école	533,08 €

Enseignement - Jeunesse

Annulation de la délibération 2019-031 Tarif lié au service de bus

Vu l'avis des conseillers municipaux à la séance du dernier conseil municipal, Madame le Maire propose d'annuler la délibération 2019-031 fixant un tarif trimestriel de 35 € pour les enfants prenant le bus. En effet, vu que le bus scolaire ne fait qu'un seul tour depuis septembre 2019, il n'est plus nécessaire d'organiser une garderie pour ce service.

Monsieur Jean-Pierre Gaschet informe le conseil municipal qu'il s'abstiendra pour ce vote. Il rappelle à Madame le Maire qu'elle souhaitait que tous les services soient payants et donne pour exemple la fixation d'un tarif de location de la salle des fêtes pour les associations de la commune. Madame le Maire répond qu'elle n'a jamais instauré une politique du « tout payant » comme l'affirme Monsieur Jean-Pierre Gaschet ; elle doit cependant

en bon gestionnaire de la commune demander une recette lorsqu'une dépense le justifie. Madame le Maire rappelle que ce tarif a été fixé et expliqué aux familles, par la mise en place d'un service de garderie supplémentaire pour le transport scolaire. Le service n'existant plus, il n'y a plus de justification à ce tarif. Elle rappelle aussi que la commune vit et se transforme et doit donc s'adapter continuellement à ces changements. Le conseil municipal vote à la majorité (Pour : 12 – Abstention : 3) pour la suppression du tarif lié au frais de service de bus à partir de l'année scolaire 2019-2020.

Subvention complémentaire à coopérative scolaire

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 120 € à la coopérative de l'école pour payer l'acquisition de manuels scolaires qui auraient dû être pris en charge par la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le versement d'une subvention complémentaire de 120 €.

Ressources humaines

Alignement de la protection maladie du contrat PEC sur la protection maladie des contrats de droits publics

Madame le Maire informe le conseil municipal que la protection maladie des contrats privés PEC pris par le conseil municipal est réglementé par le droit du travail soit :

- Avant un an d'ancienneté : pas de rémunération complémentaire par l'employeur.
- Après un an d'ancienneté : une carence de 7 jours calendaires puis 90 % du traitement brut les 30 jours suivants puis les 2/3 du traitement sur une période de 12 mois.
- Pas de complément en cas d'accident du travail

Madame le Maire propose donc d'aligner les droits à congé maladie du contrat de droit privé PEC sur les droits à congé maladie des contrats publics.

Cela permettra ainsi à l'agent :

- En cas de maladie, si l'ancienneté est supérieure à 4 mois, de minorer à 3 jours de carence
- En cas d'accident du travail, suivant l'ancienneté, de bénéficier de 1 à 3 mois de plein traitement
- En cas de grave maladie, au-delà de 3 ans d'ancienneté, d'obtenir un congé de grave maladie (1 an plein traitement, 2 ans ½ traitement).

Madame le Maire précise aussi que cette disposition est applicable au contrat en cours et qu'il sera nécessaire au conseil municipal de délibérer à nouveau sur ce sujet dans le cadre d'une nouvelle ouverture de poste sur ce type de contrat.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'alignement de la protection maladie du contrat PEC sur la protection maladie des contrats de droits publics

SIEIL

Adhésion au service Plan de Corps de Rue Simplifiée du SIEIL

Madame le Maire propose que la commune adhère au Plan de Corps de Rue Simplifié du SIEIL. Un plan précis des voiries et de l'environnement sera établi puis y seront apposés les divers réseaux (électricité, télécommunications, eau, assainissement...). La commune aura ainsi répondu à ses obligations légales futures. Madame le Maire précise qu'il serait judicieux d'établir la primo numérisation de ce plan en Référentiel à Très Grande Echelle permettant ainsi d'intégrer les signalisations horizontales et verticales, le mobilier urbain et tous autres éléments présents sur la voirie. Ces éléments serviront de cartographie exacte des rues et espaces publics de la commune. Ce plan évitera de faire appel, à l'avenir, à des géomètres pour faire les topographies avant travaux (ex : 4 000 € pour la sécurisation de la RD54). La mise à jour du plan sera faite à la demande de la commune dès lors que des modifications des rues ou des espaces publics auront été faites. Le coût de l'adhésion est de 1 euro par habitant. Le coût de la primo numérisation est de 5 421 €.

Les élus ont bien compris les échéances et les enjeux de ce dossier. Cependant ils s'interrogent sur le coût du dispositif ainsi que les coûts inhérents aux demandes faites auprès des exploitants pour obtenir les plans de recouvrements. Ils pensent que la Communauté de Communes doit adhérer pour le territoire afin de baisser les coûts d'adhésion, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour demander à la Communauté de Communes d'adhérer au Plan de Corps de Rue Simplifié.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Chemins de randonnées : une délibération sera à mettre à l'ordre du jour prochainement.
- ✓ Conseil d'école : Tous les enfants vont à la piscine. Les classes de CM1-CM2 profitent du programme « Ecole et Cinéma ». Les classes de CE1-CE2 travaillent sur un projet autour de la nourriture. La MJC de Château-Renault a invité l'école à un travail sur l'environnement, toutes les classes participent. La prévision des effectifs de la rentrée 2020 est de 87 élèves.
- ✓ Concert Gospel : très beau concert, de qualité dans une église remplie de public.
- ✓ Commémoration du 11 novembre 2019 : rendez-vous est donné sur la place à 11 h 30.
- ✓ Viabilité hivernale : des plans des dispositions de déneigement et de barrière de dégel ont été donnés par le conseil départemental. Ils sont consultables en mairie.
- ✓ Gens du voyage : Encore des stationnements illicites constatés. Les moyens à la disposition de la commune sont dérisoires et ce dossier reste compliqué à gérer.
- ✓ Fibre optique : Monsieur Jean-Pierre Gaschet informe que le chantier avance sur le Castelrenaudais. Actuellement les premiers foyers sont raccordés sur Château-Renault.
- ✓ Chaudière à bois : la remise en route de chaudière s'est faite avec de nouveaux prestataires. Aucune manipulation sur la chaudière ou le réseau ne doit être effectuée par le personnel ou les élus sans avoir auparavant appelé les prestataires qui piloteront la manœuvre à distance ou se déplaceront. Les numéros de téléphone devront être affichés à la chaufferie. Pour information, le raccordement de la mairie est effectif et il est fonctionnel.
- ✓ Nouvelle Laverie restaurant scolaire : l'installation est terminée, elle est fonctionnelle.
- ✓ Bulletin municipal : des articles pour être mis sur le bulletin de décembre ont été demandés aux associations. Peu de retour à ce jour. Les associations sont relancées. Si les articles ne sont pas parvenus, la municipalité ne pourra donc pas publier sur l'association par défaut de texte.
- ✓ Cadeau de Noël aux enfants de l'école : la municipalité donne son accord pour un cadeau par classe.
- ✓ Mission Musique du secrétaire de Mairie : la mission est terminée et un rapport a été rendu à la communauté de communes. Une copie sera donnée à chacun des conseillers pour information. Madame le Maire regrette que le travail effectué n'ait abouti à rien d'autre qu'à quelques distributions de subventions aux associations qui font de l'enseignement musical.
- ✓ Trail 2020 : 25 & 26 avril 2020. 6 courses en 2 jours. Des parcours de 10, 16 et 28 kms, une course enfants, une course nocturne de 16 km et une course nordique. Première réunion « bénévoles » le 6 décembre à 18 h 30 à la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Madame le Maire demande à Monsieur Jean-Pierre Gaschet ce que la Communauté de Communes compte faire concernant le Règlement Local de Publicité intercommunal suite à réception d'un courrier du Député Serge Babary. Monsieur Jean-Pierre Gaschet informe qu'il n'était pas au courant de ce dossier. Madame le Maire souhaite qu'il en soit discuté dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- ✓ Madame le Maire demande s'il est possible de fixer la date des vœux du Maire au 19 janvier 2020 à 11 h. La date est retenue.
- ✓ Madame le Maire demande à fixer la semaine de distribution des colis de Noël. Le vendredi 20 décembre est retenu.
- ✓ Madame le Maire demande l'aide des conseillers pour la décoration des sapins sur la commune. Mesdames Véronique Bouhours et Muriel Oudin et Monsieur Jacky Jouanneau se sont proposés. Monsieur Jean-Pierre Gaschet fait part de la proposition de Madame SIONNEAU du don d'un sapin d'environ 6 mètres : le conseil municipal valide cette proposition et remercie Madame SIONNEAU.
- ✓ Madame le Maire informe le conseil municipal de ses absences de la commune durant les week-ends à compter du 15 novembre 2019. Les adjoints et conseillers se relayeront pour assurer une présence sur la commune en cas de nécessité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55